

COMMUNE DE PIROU
(Manche)

PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 JUILLET 2015 à 20h30

Date de Convocation : 8 juillet 2015 – **Date d’affichage** : 23 juillet 2015

Le jeudi seize juillet deux mil quinze à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la Présidence de madame Noëlle LEFORESTIER, Maire.

Etaient Présents les conseillers municipaux suivants :

Mme Noëlle LEFORESTIER, M. Alain GIARD, Mme Laure LEDANOIS, M. José CAMUS-FABA, Mme Isabelle RAPILLY, M. Gabriel LALLEMAND, M. Daniel FELIX, M. Gérard GUERIN, Mme Nathalie HEROUET, M. Philippe LAUVRAY, M. François LECOUCVEY, M. Patrick LENORMAND, Mme Rose-Marie LEROTY, M. Roger MAUDUIT, Mme Stéphanie SOHIER, M. Fabrice RENOUF (arrivé à 21h55).

Absents : Mmes Martine LEPELLEUX, Josette DIOT, MM. Jean-Louis LAURENCE et Fabrice RENOUF (arrivé à 21h55).

Représentés : Mme Martine LEPELLEUX représentée par M. Daniel FELIX
Mme Josette DIOT représentée par Mme Nathalie HEROUET
M. Jean- Louis LAURENCE représenté par M. Philippe LAUVRAY
M. Fabrice RENOUF représenté par Mme Stéphanie SOHIER

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard GUERIN

Effectif légal du conseil municipal : 19 – Nombre de conseiller en exercice : 19 - Nombre de conseillers présents : 15

ORDRE DU JOUR

- 1- Information FPIC 2015 – Modification du taux à 10 % - Décision Communauté de communes du Canton de Lessay
- 2- Communauté de communes du Canton de Lessay – Motion de soutien AMF
- 3- PLU – Résultats consultation pour relance dossier en cours
- 4- Syndicat Départemental d’Energies de la Manche (SDEM 50) – Programme effacement de réseaux / Conseil en énergie partagée / Etat des lieux
- 5- Personnel communal : quota d’avancement adjoint technique 1^{ère} classe et création d’un poste d’adjoint technique 1^{ère} classe à temps complet
- 6- Logiciel Cimetière – proposition de mise à jour du logiciel GESCIME
- 7- Communauté de communes du canton de Lessay – agenda accessibilité – demande de prorogation de délai de dépôt
- 8- Manche Numérique : déploiement, installation et maintien des infrastructures de télécommunication dans le domaine public routier communal – Montant de la redevance d’occupation du domaine public.
- 9- Acquisition de terrains Association Foncière de Remembrement de Geffosses
- 10- Lotissement Les Chardons Bleus – proposition acquisition parcelle 21
- 11- Trésor public – Procédure de liquidation judiciaire – Camping dossier 2007/2008
- 12- Contrats SAVELYS – Ancienne mairie 2015 / CLSH 2015
- 13- Autorisation générale et permanente en matière de poursuites pour le recouvrement des produits locaux

14- Trésor public : dossier de surendettement

15- Devis divers :

- a. Salle polyvalente : acquisition tables et chaises (sous réserve de l'obtention des devis)
- b. école maternelle – chauffage dans les WC / acquisition petit matériel (tapis, meuble ...)
- c. Voirie Hacqueville
- d. Protection de la dune
- e. Affaire M. Collignon / Commune – PC Earl l'Eventard
- f. Camping : contrôle SOCOTEC, proposition déballage, activités de loisirs
- g. Candélabres : zone conchylicole

16- Service Public d'Assainissement Non Collectif – Aides accordées aux particuliers

17- Camping – Tarifs connexion WIFI – Avenant régie

18- Logement communal vacant – Attribution et montant du loyer

19- SAEP Créances Pirou – Approbation du rapport annuel

20- Commissions extra- municipales – membres extérieurs au conseil

21- Consultation aménagement parcelle BE8 – délégation CAO

22- SNSM – entretien poste et travaux hangar

23- Cale de la bergerie

24- Site Internet

25- Questions diverses

PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE :

Madame le Maire précise que madame HEROUET n'a pas pris part au vote concernant l'attribution des parcelles proposées à la coupe d'herbe.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

1. Information FPIC 2015 – Modification du taux à 10 % - Décision Communauté de communes du Canton de Lessay

Madame le Maire rappelle au conseil la décision en date du 18 juin dernier concernant la répartition du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales pour l'année 2015 qui optait pour une répartition à titre « dérogatoire libre » à hauteur de 15 % soit 32 664 € pour Pirou.

Madame le Maire informe le conseil qu'une commune n'a pas voté le taux proposé par la communauté de communes du canton de Lessay ce qui implique que le système de répartition appliqué au FPIC reste celui dit de droit commun soit un taux de 10% et un reversement à hauteur de 38 429 € pour Pirou.

2. Communauté de communes du Canton de Lessay – Motion de soutien AMF

Madame le Maire présente au conseil un projet de motion de soutien à l'action menée par l'Association des Maires de France (AMF), soutenu par la communauté de communes du canton de Lessay relatif aux conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat dont le texte est le suivant :

« Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État »

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de **Pirou** rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de **Pirou** estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de **Pirou** soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux

- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal. »

Le conseil, à **l'unanimité**, décide de soutenir l'action de l'AMF pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

3. PLU – Résultats consultation pour relance dossier en cours

Madame le Maire rappelle au conseil la décision du 18 juin dernier de relancer le dossier de révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme.

Madame le Maire informe le conseil que les cabinets d'études qui avaient répondu à la consultation réalisée en 2014 ont été sollicités afin de confirmer ou non l'offre qu'ils avaient formulée l'année dernière. Leur réponse devait parvenir en mairie pour le 13 juillet 2015 à 18h00 au plus tard.

Les critères de pondération fixés en 2014 étaient les suivants :

50 % montant des honoraires

35 % technique et références

15 % délai d'exécution

Ces critères ont permis le classement suivant :

Prestataire	Note obtenue	Classement
PLANIS	19.87	1
NIS	18.69	2
TECAM	12.72	4
GIE Urbaterre	13.36	3

La commission d'appel d'offres réunie lundi 13 juillet dernier a étudié les propositions des différents cabinets qui ont souhaité maintenir leur offre et propose de retenir le cabinet PLANIS (également cabinet d'études retenu par la commune de Créances pour l'élaboration du PLU) pour un montant de base de 25 962.50 € HT avec un délai d'exécution de 23 mois à compter de la notification.

Madame le Maire propose ensuite de ne pas donner suite à la procédure de révision simplifiée envisagée pour le village de l'Eventard (consultation 2014 commune avec celle du PLU) compte tenu du classement en espaces boisés classés d'une partie du projet concerné par cette révision et les études à faire en complément risquant de prolonger le projet au-delà du PLU). Ce secteur fera l'objet d'une étude dans le cadre du PLU.

Le conseil, à **l'unanimité**, décide :

- De retenir le cabinet PLANIS pour la révision du POS en PLU
- D'autoriser madame le Maire à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier
- D'autoriser madame le Maire à régler les dépenses correspondantes prévues au BP 2015 article 202.
- De ne pas donner suite à la procédure de révision simplifiée du POS – Village de l'Eventard

4. Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche (SDEM 50) – Programme effacement de réseaux / Conseil en énergie partagée / Etat des lieux

a. Programme effacement de réseaux

Madame le Maire rappelle au conseil la discussion du 4 mai dernier concernant les modifications du programme d'effacement de réseaux proposées par le conseil municipal et qui n'avait pas fait l'objet d'un vote.

« Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche (SDEM 50) – Programme effacement de réseaux

Madame le Maire rappelle au conseil la délibération du 10 décembre 2014 concernant l'avis favorable à la poursuite des études par les services du SDEM des travaux d'effacement de réseaux Village de la Vignonnerie.

Suite à l'étude des potentiels dossiers d'effacement de réseaux envisageables sur la commune, en collaboration avec les services du SDEM et afin de tenir compte des travaux relatifs à la mise en place de la fibre optique par le Syndicat Mixte Manche Numérique à Pirou plage, madame le Maire propose de différer les travaux concernant le village de la Vignonnerie afin de prioriser les travaux des rues suivantes : rues d'Annville, Fernand Lechanteur et rue François Enault à Pirou Plage. Le montant estimé pour l'ensemble de ces travaux est de 117 000 € HT dont un reste à charge pour la commune à hauteur de 30 % soit 35 100 € HT.

La somme inscrite au budget prévisionnel 2015 étant de 43 000 € pour le village de la Vignonnerie, ces travaux sont réalisables sans modification budgétaire. »

Sur proposition de madame le Maire, le conseil, à l'**unanimité**, décide :

- De différer les travaux d'effacement de réseaux village de la Vignonnerie
- De la réalisation de l'effacement des réseaux « Rue d'Annville – Rue Fernand Lechanteur – Rue François Enault »
- De demander au SDEM que les travaux soient achevés pour le 4^{ème} trimestre 2015 au plus tard
- D'accepter la participation de la commune à hauteur de 35 100 €
- De donner pouvoir à madame le Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

b. Conseil en énergie partagée et état des lieux

Le conseil en énergie partagée (CEP) est un service de proximité qui propose de mutualiser les compétences d'un technicien énergie entre plusieurs collectivités. Ce conseiller peut :

- Réaliser un bilan énergétique de la collectivité sur l'ensemble de son patrimoine (Bâti, éclairage public, véhicules) et proposer des pistes de réduction de dépenses
- Réaliser un état des lieux des installations communales
- Assurer un suivi énergétique personnalisé sur 3 ans
- Apporter un appui technique sur les projets de rénovation et de construction de la collectivité
- Sensibiliser les élus et les utilisateurs des bâtiments publics sur les questions d'énergie

Le coût estimé par habitant pour ce service est de 2 € par an avec un minimum forfaitaire de 500 €. La réduction des coûts est quant à elle estimée à 2 à 5 € par habitant par an en moyenne.

Le conseil, à l'**unanimité**, autorise madame le Maire à signer la convention proposée par le SDEM50 dans le cadre du service du CEP et à régler l'ensemble des dépenses afférentes à ce dossier.

5. Personnel communal : quota d'avancement adjoint administratif 1^{ère} classe et création d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe à temps complet

Madame le Maire informe le conseil de la réussite à l'examen professionnel d'adjoint administratif 1^{ère} classe de madame Malory BRIONNE.

Afin d'envisager la nomination de madame BRIONNE dans ce nouveau grade, il est impératif de soumettre au Centre de Gestion de la Manche, une proposition de fixation de taux de promotion par grade d'avancement au titre des adjoints administratifs de 1^{ère} classe pour la commune de Pirou.

Madame le Maire propose à l'assemblée, de fixer le taux de promotion par grade d'avancement conformément au tableau suivant :

<i>FILIERE : administrative</i>	
CADRE D'EMPLOIS ou GRADE D'AVANCEMENT	TAUX
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	100

Le conseil à l'**unanimité** décide de fixer le taux de promotion relatif au grade d'avancement d'adjoint administratif 1^{ère} classe à 100 % et de soumettre ce dossier pour avis au Comité technique paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Manche.

Madame le Maire propose ensuite au conseil municipal de créer un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe à temps complet, à compter du 1^{er} octobre 2015 afin de permettre la nomination de madame BRIONNE dès que possible.

Le conseil, à l'**unanimité**, décide la création d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2015 et autorise madame le Maire à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

6. Logiciel Cimetière – proposition de mise à jour du logiciel GESCIME

Madame le Maire informe le conseil de la proposition de mise à jour du logiciel GESCIME (logiciel de gestion du cimetière communal) relative à la prise en compte des nouvelles réglementations et de l'évolution informatique (consultations plus aisées, affichage des plans en plein écran, navigation, accès autorisés aux entreprises de pompes funèbres par le biais d'un espace Internet ...).

Le devis présenté s'élève à 971.38 € TTC auxquels s'ajoutent des frais de formation à hauteur de 450 € TTC maximum.

Le précédent contrat avait été renouvelé le 3 août 2014 pour une durée de 3 ans. Ce contrat sera automatiquement remplacé par le contrat proposé ce jour.

Le conseil, à l'**unanimité**, autorise madame le Maire à signer le contrat correspondant et à régler les dépenses afférentes.

7. Communauté de communes du canton de Lessay – agenda accessibilité – demande de prorogation de délai de dépôt

Madame le Maire rappelle au conseil que dans le cadre de la réglementation relative à l'accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP), la Communauté de Communes du canton de Lessay est compétente concernant la réalisation des diagnostics accessibilité des ERP. Ces diagnostics ont été réalisés en 2012 et 2014 concernant les ERP de 1^{ère} à 4^{ème} catégorie des 13 communes membres de la Communauté de Communes.

A la suite de l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014, la Communauté de Communes a désigné un prestataire pour la réalisation des audits accessibilité des 80 ERP de 5^{ème} catégorie répartis sur les 13 communes membres. De plus, les changements liés à la réglementation de l'arrêté du 8 décembre 2014 obligent également à actualiser l'ensemble des diagnostics déjà réalisés.

Or, le bureau d'études ADU, mandaté par délibération communautaire du 7 avril 2015, pour la réalisation de cette prestation a demandé un délai complémentaire pour mener à bien sa mission.

Il est rappelé que même si la compétence relative à la réalisation des diagnostics accessibilité des ERP appartient à la Communauté de Communes, chaque commune reste compétente concernant la réalisation et le dépôt de son agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) qui sera établi sur la base des diagnostics réalisés.

C'est pourquoi, conformément à l'article R111-19-42 du Code de la construction et de l'habitation et à l'arrêté du 27 avril 2015, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à demander la prorogation du délai de dépôt de l'agenda d'accessibilité programmée d'une durée de trois mois concernant les ERP de 1^{ère} à 5^{ème} catégorie de la Commune de Pirou au motif des difficultés administratives rencontrées.

Ainsi, cette flexibilité permettra au conseil municipal, propriétaire de 20 ERP non accessibles dont 1 classé(s) en 4^{ème} catégorie, de valider son Ad'AP sur la base de l'ensemble des diagnostics réalisés permettant une approche financière réaliste sur cette question qui impactera fortement le budget communal.

Ceci exposé, le conseil municipal autorise, à **l'unanimité** des votants, la demande de prorogation du délai de dépôt de l'agenda d'accessibilité programmée d'une durée de trois mois afin de disposer de l'ensemble des diagnostics accessibilité des 20 ERP appartenant à la commune.

8. Manche Numérique : déploiement, installation et maintien des infrastructures de télécommunication dans le domaine public routier communal – Montant de la redevance d'occupation du domaine public.

Madame le Maire rappelle au conseil les travaux effectués par le Syndicat Manche Numérique et le Conseil Départemental de la Manche dans le cadre de la campagne d'installation et de maintien des infrastructures de télécommunications dans le domaine public routier communal.

Une convention de permission de voirie portant occupation du domaine public communal a été signée le 6 juillet dernier, celle-ci doit être complétée par une délibération du conseil municipal qui fixe le montant de la Redevance d'Occupation du Domaine Public routier due à la commune. Selon les textes en vigueur applicables à ce dossier, madame le Maire propose de fixer le montant de la RODP à 51.87 € (30 € /km estimé à 1,729km).

Le conseil municipal, à l'**unanimité**, décide de fixer le montant de la Redevance d'Occupation du Domaine Public à 51.87 €. Ce montant sera révisé annuellement selon les taux en vigueur applicables à la RODP.

9. Acquisition de terrains Association Foncière de Remembrement de Geffosses

Madame le Maire expose au conseil le dossier présenté par monsieur NEVEU, Maire de Geffosses dans le cadre de la gestion des acquisitions foncières communales de sa commune.

Monsieur NEVEU a été contacté par l'Association Foncière de Remembrement de Geffosses qui souhaite céder des biens dont elle est propriétaire à la commune pour l'euro symbolique afin de permettre la dissolution de l'association.

Lors de ses échanges avec l'association, monsieur NEVEU a constaté qu'une partie des terrains concernés étaient situés sur la commune de Pirou et non pas celle de Geffosses, c'est pourquoi, monsieur NEVEU sollicite la commune de Pirou afin de permettre la résolution globale du dossier.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

ZA 12 et 18 – secteur de l'Hôtel Esnouf

ZB 5 et 32 – secteur de La Tournerie et du Friquet

Suite à cet exposé, le conseil à l'**unanimité**, décide :

- De l'acquisition des parcelles susnommées pour l'euro symbolique
- De prendre en charge les frais d'acte notarié afférents à cette acquisition
- D'autoriser madame le Maire à signer l'ensemble des pièces de ce dossier

10. Lotissement Les Chardons Bleus – proposition acquisition parcelle 21

Madame le Maire donne lecture au conseil d'une proposition d'acquisition d'une parcelle de 512 m² du lotissement les Chardons Bleus. Les acquéreurs potentiels sollicitent la commune afin d'obtenir une baisse du prix de la parcelle en vente à 55 032 € net vendeur qu'ils souhaiteraient acquérir pour 50 000 €. Ils souhaitent poser une option sur cette parcelle dans l'attente de la concrétisation de ventes en cours.

Madame le Maire propose, compte tenu des frais occasionnés par la création de ce lotissement dont le budget doit s'autofinancer, de maintenir le prix de vente fixé par délibération du 10 juin 2009 et de réserver la parcelle choisie pour 6 mois afin de permettre aux futurs acquéreurs de finaliser leur dossier.

Monsieur LAUVRAY informe le conseil que les acquéreurs potentiels ont également pris des renseignements à Créances.

Monsieur FELIX propose de fixer le prix de cette parcelle à 52 516 € nets vendeur.

Monsieur LENORMAND précise qu'un accord pour une baisse de prix de cette parcelle créera un précédent et risque de mettre en péril l'économie générale du budget du lotissement, les prix de vente ayant été calculés afin que la commune puisse couvrir les frais afférents à l'aménagement du site.

Après discussion, le conseil à la **majorité** (15 voix pour et 4 abstentions : MM. LAUVRAY et FELIX, M. LAURENCE représenté par M. LAUVRAY et Mme LEPELLEUX représentée par M. FELIX) décide :

- De maintenir le prix de la parcelle à 55 032 € nets vendeur.
- De proposer aux futurs acquéreurs de réserver la parcelle 21 pour une durée de 6 mois

11. Trésor public – Procédure de liquidation judiciaire – Camping dossier 2007/2008

Madame le Maire donne lecture au conseil d'un courrier reçu de la part des services du trésor public concernant une procédure de liquidation judiciaire relative au dossier de monsieur Pascal CAVE qui concerne des impayés pour le camping municipal datant de 2007 et 2008 à hauteur de 1 282.60 €.

Les démarches et recours n'ayant pu aboutir, monsieur le percepteur sollicite l'avis de la commune pour l'abandon de la dette.

Afin de clore ce dossier, il est nécessaire de procéder à une décision modificative budgétaire (budget camping municipal). Madame le Maire propose les virements de crédits suivants :

Diminution de crédits	Augmentation de crédits
6541 : - 500 €	6542 : + 1 282.60 €
627 : - 500 €	
6226 : - 282.60 €	

Le conseil, à l'**unanimité**, décide de ne pas donner suite aux poursuites engagées à ce jour et de valider la décision modificative budgétaire prévue en conséquence.

12. Contrats SVELYS –CLSH 2015

Madame le Maire informe le conseil de la nécessité de renouveler les contrats de maintenance gaz/chaudière pour le Centre de Loisirs Sans Hébergement. Plusieurs prestataires ont été contactés. La société SVELYS actuelle titulaire du contrat reste la plus compétitive et offre une prestation plus complète, c'est pourquoi madame le Maire sollicite l'autorisation du conseil afin de signer le contrat présenté et régler les dépenses afférentes à hauteur de 1 209.36 € TTC.

Le conseil, à l'**unanimité**, autorise madame le Maire à signer le contrat présenté et à régler la dépense afférente.

13. Autorisation générale et permanente en matière de poursuites pour le recouvrement des produits locaux

Madame le Maire rappelle au conseil le changement de trésorier municipal effectif depuis le 1^{er} juin dernier. Afin de régulariser la position administrative de monsieur Eric BLOHORN successeur de monsieur Michel CARRE, le conseil municipal doit délibérer pour autoriser monsieur BLOHORN à :

- Poursuivre le recouvrement forcé des titres de recettes des différents budgets de la collectivité par tous les moyens de procédure prévus par le code des procédures civiles d'exécution,
- Poursuivre le recouvrement forcé des titres de recettes des différents budgets de la collectivité par voie d'Opposition à Tiers Détenteurs (OTD) dans les conditions prévues par l'article L 1617-5 7° du CGCT et par l'instruction codificatrice DGFIP n° 11-022-MO du 16/12/2011.

Cette autorisation générale de poursuites est valable pour toute la durée du mandat actuel. Elle pourra cependant être modifiée ou annulée à tout moment sur simple demande écrite de la collectivité.

Madame le Maire informe le conseil que monsieur BLOHORN a sollicité la nomination de mandataires suppléants pour la régie Droits de place, manèges forains et marchés du terroir et de l'artisanat dont monsieur Jean-Michel LECOUCVEY est régisseur titulaire. Messieurs Philippe COLLETTE et Alexandre RAISONNET seront nommés mandataires suppléants.

Le conseil, à l'**unanimité**, autorise madame le Maire à signer l'autorisation générale et permanente en matière de poursuites pour le recouvrement des produits locaux par monsieur Eric BLOHORN, comptable public du centre des finances publiques de La Haye du Puis/Lessay.

14. Trésor public : dossier de surendettement

Madame le Maire donne lecture du courrier reçu du trésor public concernant un dossier de surendettement présenté au nom de monsieur T. dans le cadre d'une dette de loyer contractée il y a plusieurs années et que celui-ci est dans l'incapacité de rembourser à ce jour. La dette pour la commune de Pirou s'élève à 5 978.53 € auxquels s'ajoutent les frais de recours à hauteur de 139 €.

Le trésor public sollicite l'avis du conseil municipal afin de savoir si la commune souhaite contester la décision de la Banque de France de placer monsieur T. en surendettement.

La dette la plus ancienne concernant des loyers est partiellement épurée depuis août 2003. Le loyer dû le plus ancien à ce jour est celui de mai 2004.

Le conseil, à l'**unanimité**, décide de ne pas s'opposer au classement du dossier de monsieur T. par la commission de surendettement des particuliers de la manche.

15. Devis divers :

Madame le Maire précise qu'une erreur de mise en page a été faite dans la convocation de conseil et que le point e. « Affaire M. Collignon/ Commune – PC Earl l'Eventard » ne devrait pas faire partie de la question 15 devis divers.

a. Salle polyvalente : acquisition tables et chaises (sous réserve de l'obtention des devis)

Monsieur GIARD propose aux membres du conseil d'essayer des modèles de chaises proposés par les prestataires consultés pour le renouvellement des chaises et des tables de la salle polyvalente et précise qu'il est en attente de modèles de tables. Cette question sera revue lors du prochain conseil municipal qui devrait avoir lieu en septembre.

b. école maternelle – chauffage dans les WC / acquisition petit matériel (tapis, meuble ...)

Monsieur GIARD informe le conseil qu'il a sollicité un devis à l'entreprise LECARDONNEL afin d'installer du chauffage dans les WC du bloc maternelle de l'école. Monsieur LECARDONNEL souhaite se rapprocher de l'installateur précédent afin de rester dans la conformité du matériel existant.

Cette question sera également revue ultérieurement.

Madame RAPILLY informe le conseil que lors du dernier conseil d'école, les instituteurs des classes maternelles ont sollicités la commune afin d'obtenir le renouvellement et l'acquisition de petits matériels nécessaires à leurs activités : enregistreur vocal, poufs, tapis et patères.

Ces acquisitions représentent une dépense de 470 € pour la commune.

Le conseil, à l'**unanimité**, autorise madame le Maire à réaliser les acquisitions souhaitées par les instituteurs, à signer les devis correspondants et à régler les dépenses afférentes.

c. Voirie Hacqueville

Madame le Maire informe le conseil que suite à une visite sur site de la commission voirie, le devis initial de l'entreprise EUROVIA doit être revu afin d'y intégrer notamment le pluvial. Le devis n'ayant pas été reçu à ce jour, cette question sera revue ultérieurement.

d. Protection de la dune

Madame le Maire informe le conseil des démarches engagées dans le cadre des mesures de protections de la dune conjointement avec les services de la Communauté de communes, du SYMEL et du Conservatoire du Littoral.

Des fascines et des ganivelles ont été implantées afin de fixer le sable.

Des panneaux ont été installés pour interdire l'accès et sensibiliser le public à la protection des dunes.

D'autres réflexions vont être menées en ce sens.

Monsieur GIARD et Madame le Maire souhaitent remercier monsieur Antony ANNOCK, agent du SYMEL et du Conservatoire du Littoral pour ses précieux conseils et sa disponibilité concernant ce dossier.

e. Affaire M. Collignon / Commune – PC Earl L'Eventard

1. Permis de construire EARL L'Eventard :

Madame le Maire rappelle au conseil le contentieux existant entre la commune de Pirou et monsieur Jean-Guy COLLIGNON concernant la délivrance du permis de construire d'un local à vocation agricole à l'EARL L'Eventard.

Ce permis accordé en 2013 avait fait l'objet d'un débat lors du conseil du 23 janvier 2013 pendant lequel une motion contre le projet avait été votée à l'unanimité (extrait ci-après) :

« PC EARL L'Eventard

Madame de PIERREPONT souhaite saisir le conseil concernant le dépôt d'un permis de construire par l'EARL L'Eventard pour la parcelle BE 78 sise à Pirou Pont. Le projet consiste en une construction d'une stabulation et d'un bâtiment de stockage matériel.

Compte tenu des projets d'aménagement d'un lotissement communal dans la continuité du lotissement du bois des broches prévu au PLU, de la proximité du groupe scolaire, de la cantine et des habitations existantes, le projet de construction de stabulation proposé ne semble pas adapté au lieu. De plus le projet prévoit un épandage sur une parcelle voisine cultivée par l'EARL L'Eventard, or selon la réglementation en vigueur, l'épandage doit se faire sur une parcelle dite en prairie naturelle.

Monsieur le Maire indique que ce permis est en cours d'instruction par la DDTM qui attend l'avis de la Chambre d'Agriculture.

L'EARL L'Eventard loue actuellement des locaux à un administré pirouais qui n'a pas autorisé la mise aux normes du bâtiment d'où les démarches de construction engagées par l'EARL.

Après discussion, le conseil à l'unanimité, décide de voter une motion contre le projet présenté compte tenu des arguments développés ci-dessus. »

La commune avait reçu l'avis conforme de la chambre d'agriculture ainsi qu'un projet d'accord du permis de construire de la part de la DDTM. Le Maire en place à l'époque a délivré le permis.

Ce permis est contesté par Monsieur Jean-Guy COLLIGNON qui conteste le projet de stabulation de l'EARL L'Eventard dans la mesure où celui-ci est situé sur un terrain en partie classé en zone humide, et situé à proximité immédiate de l'école, du restaurant scolaire et des habitations à Pirou Pont et ne semble pas respecter le cheptel imposé par la réglementation pour permettre l'installation de ces bâtiments sur ce terrain, stabulation prévue pour 95 têtes alors que le constat d'huissier en dénombre 220.

Suite au recours déposé par monsieur COLLIGNON contre ce permis, la municipalité de l'époque avait confié le dossier en défense à Me POTEL-BOUGERIE. La défense portant uniquement sur la validité du permis de construire et non pas sur le projet de l'EARL en lui-même.

Le conseil, à **l'unanimité**, autorise madame le Maire à ester en justice concernant ce dossier, à poursuivre la défense de ce dossier avec Me POTEL-BOUGERIE et à signer l'ensemble des pièces afférentes à celui-ci.

2. Projet de construction de stabulation EARL L'Eventard :

Madame le Maire expose ensuite ses réticences quant au projet présenté par l'EARL L'Eventard dans son dossier de permis de construire. En effet, les bâtiments agricoles envisagés sont situés sur une parcelle classée partiellement en zone humide et proche du hameau de Pirou Pont (école – restaurant scolaire - maisons individuelles – lotissement du bois des broches ...). Le passage régulier de gros engins agricoles et des animaux risquent de détériorer les voies ainsi que les conditions de circulation au Pont et de restreindre la sécurité aux abords du groupe scolaire. De plus toutes sortes de nuisances sonores, olfactives, visuelles, environnementales sont à craindre pour les riverains.

Il semble également que l'EARL L'Eventard possède plus de bétail que ce que les bâtiments prévus ne peuvent en accueillir ce qui laisse présager des difficultés supplémentaires et n'est pas conforme aux autorisations qui ont été délivrées par les services de l'Etat (Chambre d'Agriculture, DDTM ...)

De plus, l'EARL L'Eventard a fait l'objet d'une demande de mise en conformité au titre de la police de l'eau suite à des opérations de remblayage qui ont été faites sans autorisation préalable dans la partie humide de la parcelle.

Pour l'ensemble des raisons exposées ci-dessus, après discussion, le conseil à **la majorité** 17 voix pour et 2 abstentions (M. LAUVRAY et M. LAURENCE représenté par M. LAUVRAY), décide de voter une motion contre l'installation de la stabulation de l'EARL L'Eventard sur la parcelle BE 78.

f. Camping : contrôle SOCOTEC, activités de loisirs

Madame le Maire informe le conseil qu'une animation de « bulles géantes » a été proposée au camping ce week-end. Les campeurs ont pu « marcher sur l'eau » de la piscine grâce à la mise à disposition de Water- Balls.

Madame le Maire informe le conseil que des travaux sont à réaliser suite à la visite de contrôle de la SOCOTEC. Ces travaux ont fait l'objet d'une commande de matériel auprès de l'entreprise LECARDONNEL

Madame le Maire informe ensuite le conseil d'un incident qui s'est déroulé le 4 juillet dernier au camping municipal. Madame LEINOT a chuté suite à la rupture d'une plaque de regard sur laquelle elle a marché.

Cette chute assez importante a été suivie de soins médicaux non encore terminés. Une déclaration a été faite à l'assurance de la commune qui prendra en charge les frais restant à charge de madame LEINOT après que celle-ci est exercée ses droits aux soins (sécurité sociale et mutuelle).

Suite à cet incident, les plaques des regards ont été vérifiées et remplacées par des plaques en fonte.

Le conseil, à l'**unanimité**, donne pouvoir à madame le Maire afin de régler toutes pièces afférentes à ce dossier.

g. Candélabres : zone conchylicole

Madame le Maire informe le conseil qu'un devis a été demandé à la SARLEC concernant des travaux à entreprendre zone conchylicole mais que celui-ci est en attente de réception à ce jour.

Cette question est reportée à une date ultérieure.

16. Service Public d'Assainissement Non Collectif – Aides accordées aux particuliers

Madame le Maire informe le conseil que plusieurs dossiers ont été étudiés dans le cadre du SPANC par les services de la communauté de communes du canton de Lessay et ont reçu un avis favorable concernant les aides accordées aux particuliers (5 dossiers déposés, 3 dossiers subventionnés).

17. Camping – Tarifs connexion WIFI – Avenant régie

Madame le Maire rappelle au conseil la mise en place du WIFI sur l'ensemble du camping municipal Le Clos Marin.

Afin de permettre la mise en place de ce service pour les campeurs, le conseil doit délibérer pour créer les nouveaux tarifs et les intégrer à la régie camping existante.

Madame le Maire propose les tarifs suivants :

- 1.50 € la journée
- 6 € la semaine
- 12 € le mois

Pour les mobil homes et les caravanes ayant un forfait de trois mois (comprenant juillet et/ou août), madame le Maire propose d'appliquer le tarif mensuel de 12 € et de mettre celui-ci en place à partir du 1^{er} août prochain.

Le conseil, à la **majorité** (15 voix pour et 4 abstentions : M. FELIX, M. LAUVRAY, Mme LEPELLEUX représentée par M. FELIX, M. LAURENCE représenté par M. LAUVRAY) décide de créer les tarifs proposés par madame le Maire et d'autoriser la rédaction d'un avenant à la régie camping afin d'y intégrer ceux-ci.

18. Logement communal vacant – Attribution et montant du loyer

Madame le Maire informe le conseil qu'un logement communal sera vacant à compter du 24 juillet prochain. Le loyer mensuel de ce logement est actuellement de 450.59 €, elle propose d'arrondir celui-ci à 450 €. Ce logement F4 situé au-dessus de l'école, sera attribué en priorité à une famille avec enfant(s).

Le conseil, à l'**unanimité**, autorise madame le Maire à :

- Proposer à la location le logement sis 6, rue des Ecoles pour un loyer mensuel de 450 €
- Signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier

19. SIAEP Créances Pirou – Approbation du rapport annuel

Madame le Maire présente au conseil le rapport du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable Créances/Pirou pour l'exercice 2014.

Sur proposition de madame le Maire, le conseil, à l'**unanimité** approuve le rapport 2014 du SIAEP Créances – Pirou, celui-ci sera annexé à la délibération.

20. Commissions extra- municipales – membres extérieurs au conseil

Madame le Maire informe le conseil qu'elle a reçu des candidatures spontanées de Pirouais qui souhaitent participer en tant que membres extérieurs, à titre consultatif, à certaines commissions extra-municipales.

Les commissions concernées sont les suivantes :

- Camping : Mme Muriel LETORT, MM. Michel GARRAULT et Mickael HARRY
- Marché : M. Michel GARRAULT
- Voiries/Travaux : MM. Michel GARRAULT et Daniel LAISNEY
- Ecole, restaurant scolaire, jeunesse : Mmes Isabelle HARRY, Simone RENOUF et M. Ludovic LECOUEY.

Madame RAPILLY précise qu'elle a sollicité deux personnes supplémentaires pour la commission « école, restaurant scolaire et jeunesse » dont elle attend les réponses.

Le conseil, à la **majorité** (17 voix pour et 2 abstentions : M. FELIX et Mme LEPELLEUX représentée par M. FELIX) valide les candidatures proposées.

21. Consultation aménagement parcelle BE8 – délégation CAO

Madame le Maire rappelle au conseil la décision du 18 juin dernier concernant le lancement d'une consultation relative à l'élaboration d'un projet de plan d'aménagement pour la parcelle communale BE 8.

Afin de laisser aux prestataires suffisamment de temps pour constituer leur dossier, la date de réception des plis a été fixée au 22 juillet prochain.

Madame le Maire sollicite l'accord du conseil municipal afin de déléguer aux membres de la Commission d'appel d'offres le choix du prestataire retenu pour ce dossier, ceci permettant de ne pas bloquer l'avancement du projet pendant la période estivale.
La commission d'appel d'offres pour l'ouverture des plis est prévue le 24 juillet prochain.

Le conseil, à l'**unanimité**, donne pouvoir aux membres de la commission d'appel d'offres afin de choisir le prestataire retenu pour le dossier d'aménagement de la parcelle BE 8.

22. SNSM – entretien poste et travaux hangar

a. Entretien poste de secours

Madame le Maire informe le conseil que des démarches sont en cours afin de procéder à des travaux d'entretien du poste de secours suite à un dégât des eaux subis courant mai. Les assurances des différents intervenants ont été sollicitées afin de régler ce dossier au plus vite. Des travaux d'étanchéité et de peinture sont à prévoir.

b. Travaux hangar à bateau

Madame le Maire informe le conseil que la réception des travaux du hangar SNSM est prévue le 28 juillet prochain.

23. Cale de la bergerie

Madame le Maire fait un point sur l'avancée du dossier concernant le « litige » persistant entre l'entreprise, le cabinet d'étude et la commune au sujet du pied de la petite cale. Des négociations sont en cours.

Arrivée de monsieur Fabrice RENOUF à 21h55

24. Site Internet

Monsieur CAMUS FAFA informe le conseil que le site Internet est en cours de refonte et que la nouvelle mouture devrait être disponible d'ici la fin du mois.

25. Questions diverses

a. Remerciements Noces de diamants

Madame le Maire informe le conseil qu'elle a célébré les noces de diamants de monsieur et madame LEGUELTEL samedi 27 juin dernier. Ces derniers ont envoyé un courrier de remerciements.

b. Jury Art en Soi

Madame le Maire informe le conseil que l'exposition de peinture de l'association Art en soi aura lieu du 25 juillet au 6 août à la salle Claude MASSU.
L'association souhaite qu'un jury soit constitué au sein du conseil municipal afin d'attribuer le prix de la ville qui sera remis lors du vernissage le mardi 28 juillet à 18h00.

Madame le Maire informe le conseil de son souhait de participer à cette manifestation et propose de constituer le jury comme suit : mesdames LEDANOIS, RAPILLY et LEROTY, MM. CAMUS FAFA, MAUDUIT et GUERIN.

c. Brocante/Antiquités à compter du 8/07/2015

Madame le Maire informe le conseil qu'une activité brocante / antiquités, organisée par monsieur Rémi YON, a lieu tous les mercredis de juillet et août, à Pirou plage à partir de 8h00 et lors du marché du terroir à partir de 17h30.

Monsieur GIARD informe le conseil que les marchés du terroir ne connaissent pas un grand succès cette année et qu'il en modifiera certainement le fonctionnement l'année prochaine.

d. Ouverture saison Office de Tourisme

Madame le Maire informe le conseil que le bureau de l'office de tourisme est désormais ouvert du mardi au vendredi de 10h30 à 13h00 puis de 15h00 à 18h00, le samedi de 10h30 à 13h00 puis de 15h00 à 17h30 et le dimanche de 10h00 à 13h00.

Madame le Maire informe le conseil que le bureau de l'Office de tourisme a été cambriolé, ainsi que d'autres offices de tourisme. Une plainte a été déposée par la commune pour l'effraction du bureau et par la communauté de communes du canton de Lessay pour le vol des biens.

Les toilettes publiques situées à côté de la salle polyvalente ont également été vandalisées la semaine dernière, une plainte est en cours.

e. Arrivées sauveteurs en mer et renfort estival gendarmerie nationale

Madame le Maire informe le conseil de l'arrivée des sauveteurs en mer qui sont en place depuis le 3 juillet dernier et seront présents jusqu'au 24 août 2015 inclus.

Concernant le renfort estival des services de gendarmerie, ceux-ci sont présents depuis le 8 juillet dernier sur le canton.

Le pot d'accueil des sauveteurs a eu lieu vendredi 3 juillet dernier à Saint Germain sur Ay.

f. Information Loi NÔTRE

Madame le Maire confie à l'ensemble des conseillers municipaux présents un texte fourni par Monsieur le Député et les services de la communauté de communes du Canton de Lessay relatif à la loi NÔTRE.

g. Activité cirque

Madame le Maire rappelle au conseil la mise en place, à partir de septembre, d'une nouvelle activité « cirque » à destination des enfants du canton de Lessay dans la salle polyvalente de Pirou le mardi en fin d'après-midi. Cette activité va nécessiter l'installation de crochets à destination des activités trapèze. Ces installations seront prises en charge par la commune.

TOUR DE TABLE

Monsieur GIARD informe le conseil que le camion benne sera livré lundi prochain en fin de matinée.

Monsieur LAUVRAY souhaite savoir pourquoi la date du feu d'artifice était erronée dans les documents touristiques de la communauté de communes. Madame le Maire rappelle au

conseil que les documents étaient imprimés avant que la date du feu d'artifice ne soit arrêtée et que personne ne sait qui a indiqué cette date à la communauté. Elle dit que les journaux ont bien annoncé le 12 juillet ainsi que les affiches et le panneau informatif.

Monsieur FELIX informe le conseil que lors d'un déplacement effectué à titre personnel, il a vu un système de chariot qui pourrait être intéressant pour les futures chaises et tables de la salle polyvalente. Monsieur GIARD précise qu'un système similaire a été proposé par les prestataires consultés et qu'il l'avait déjà dit à une réunion ultérieure.

Monsieur FELIX souhaite connaître la date de la réunion organisée avec les commerçants car il aimerait les contacter avant la fête de la plage pour connaître leur participation au feu d'artifice. Madame le Maire va consulter son agenda afin d'organiser cette réunion rapidement.

Monsieur FELIX souhaiterait obtenir 7 stylos de la commune afin de les offrir aux membres du jury pour l'élection de Miss Pirou. Le conseil municipal offre une dizaine de crayons à l'association CSLP pour l'organisation de la manifestation.

Monsieur FELIX souhaite qu'un panneau soit installé sur le parking de la mairie afin d'indiquer les horaires d'ouverture de l'Agence Postale Communale. Madame le Maire précise que les horaires sont affichés sur la porte de la mairie, toutefois les services postaux seront sollicités afin de mettre un panneau extérieur.

Monsieur FELIX souhaite qu'il n'y ait pas de réunion de conseil municipal au mois d'août afin que chacun puisse partir en congé. Madame le Maire rappelle qu'elle a sollicité l'accord du conseil afin de déléguer le choix du prestataire aux membres de la commission d'appel d'offres pour ne pas programmer de réunion en août sauf en cas d'urgence.

Monsieur FELIX informe le conseil que le repas de la St Jean organisé par CLSP a connu un franc succès et qu'il a réussi à obtenir un prix de revient de 8.32 € nets pour une vente à 12 € soit un bénéfice de presque 4 €. Madame le Maire le félicite pour ce bon résultat et informe le conseil qu'elle a reçu plusieurs compliments concernant le nettoyage du parking du haut perché après le vide grenier de dimanche dernier.

Concernant le vide grenier, monsieur GIARD regrette que celui-ci soit organisé le dimanche car cela pose des difficultés de parking avec les personnes qui viennent au marché. Il souhaite qu'une réflexion soit menée afin d'éviter ce problème la prochaine fois.

Madame le Maire informe le conseil qu'il manque un boulanger le lundi à Pirou Plage et regrette que les artisans n'ouvrent pas en continu pendant la saison estivale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25 .

Le Maire,
Noëlle LEFORESTIER.